

Communiqué Legalstart.fr Paris 4 Novembre 2015

## 10 milliards pour les TPE de France ? L’Injonction de payer en ligne Legalstart.fr, plébiscitée par les entrepreneurs.

**Legalstart.fr, 1<sup>ère</sup> plateforme de services juridiques dédiée aux professionnels, a déjà simplifié la vie de près de 20 000 entrepreneurs. Son service totalement dématérialisé d’Injonction de Payer, lancé il y a quelques mois a déjà permis à plus de 1 000 entreprises de recouvrer des factures impayées, soit plus de 9 millions d’€, en quelques clics...**

**Legalstart.fr** révolutionne l'accès aux services juridiques de petites entreprises en proposant la 1<sup>ère</sup> plateforme web permettant à un professionnel de gérer lui-même l'essentiel de ses besoins juridiques : créer son entreprise, embaucher un salarié, protéger sa marque ou encore recouvrer une facture impayée. Avec une croissance annuelle supérieure à 500%, Legalstart.fr modifie en profondeur la gestion juridique et administrative des petites entreprises. Son service 100% dématérialisé d'[injonction de payer](#) offre une solution simple, efficace et économique à toutes les petites entreprises qui n'auraient pas les moyens de faire appel à un service de recouvrement traditionnel (avocat ou société de recouvrement).

La France est championne d'Europe des retards de paiements. Deux entreprises sur trois, mettent la trésorerie de leurs fournisseurs et sous-traitants en zones rouges, et un quart des faillites sont causées par les retards de paiements<sup>1</sup>. Ce non respect des délais de paiement a un impact significatif sur la trésorerie des sociétés. Les plus petites d'entre elles, les TPE, en sont les premières victimes (car les plus fragiles financièrement). A titre d'illustration, les TPE de 0 à 5 employés représentent 90 % des dépôts de bilan suite à des problèmes d'impayés.

Le service d’Injonction de Payer Legalstart.fr, déjà utilisé par près de 1 000 entreprises depuis son lancement en février 2015 connaît un succès phénoménal. Le taux de réussite des procédures (pourcentage de décisions favorables rendues par le juge du Tribunal de Commerce) est supérieur à 80%. On comprend donc aisément pourquoi près de 60% des entrepreneurs ayant utilisé le service l'ont réutilisé dans les 6 mois. Sa simplicité d'utilisation (la procédure est lancée en moins de 3 minutes grâce à un questionnaire en ligne), et son faible coût (à partir de 49 €<sup>2</sup> quel que soit le montant de la facture à recouvrer), sont de vrais atouts face aux tarifs pratiqués par les solutions traditionnelles qui facturent en général entre 10 et 15 % demandés par les sociétés de recouvrement (avec un minimum fixe). La solution Legalstart.fr s'avère donc particulièrement intéressante pour toutes les petites entreprises qui gèrent des factures d'un montant limité. Chez Legalstart.fr, le montant moyen de la **facture à recouvrer est de 9 000€**, mais cela varie entre 200€ pour les plus petites et jusqu'à près de 100 000€ pour les plus importantes.

<sup>1</sup> Altares et la Médiation inter-entreprises

<sup>2</sup> Hors frais de greffe (39€) et d'huissier (89€)

A l'instar des Etats-Unis, où **plus de 50% des créations d'entreprises se font par Internet**, Legalstart.fr entend révolutionner la création et la gestion d'entreprises et **accomplir concrètement ce Choc de Simplification** annoncé depuis 50 ans par la classe politique !

Avec Legalstart.fr un entrepreneur peut enfin gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques grâce à une solution :

1. **Simple** : il suffit de répondre à un questionnaire en ligne pour générer automatiquement des documents sur-mesure et gérer ses formalités administratives
2. **Rapide** : il faut moins de 10 minutes pour lancer une procédure (création d'une société, dépôt d'une marque, envoi d'une mise en demeure, etc.)
3. **Economique** : les économies réalisées sont en moyenne de 80% par rapport aux solutions traditionnelles
4. **Et fiable** : tout le contenu juridique de la plateforme a été développé et mis à jour par des avocats spécialisés

Dans le cadre de la Mission de Simplification des démarches des entreprises menée par le cabinet du Premier Ministre, **Legalstart.fr** travaille par ailleurs à l'élaboration de mesures de simplification des démarches administratives auxquelles font face les entrepreneurs.

### Legalstart.fr en chiffres

- Mars 2013 – mars 2014 : développement de la technologie et tests
- Mars 2014 : lancement commercial de la plateforme Legalstart.fr
- 2014 : Legalstart.fr est invité à intégrer la Mission de Simplification de Matignon
- Plus de 15 millions d'euros d'économies cumulées rendues aux entrepreneurs depuis mars 2014
- Septembre 2015 : LegalStart.fr sélectionnée au G20 YEA du 7 au 9 Septembre à Istanbul
- Octobre 2015 : Près de 20 000 TPE / PME clientes depuis cette date, et plus de 1 000 nouveaux documents générés chaque mois
- Novembre 2015 : + de 9 000 000 d'€ rendus aux entreprises grâce à l'injonction de payer en ligne.

### A propos de Legalstart.fr

Crée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aïdan et Stéphane Le Viet, [Legalstart.fr](#) est la première solution en ligne de création de documents juridiques et de formalités administratives à destination des TPE/PME. Le site permet à un professionnel de gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques : créer une entreprise, déposer une marque, rédiger un contrat de travail ou encore recouvrer une facture impayée. Pour les problématiques plus complexes, [Legalstart.fr](#) propose également une solution de mise en relation avec des avocats spécialisés.

Plus d'informations sur : <http://www.legalstart.fr/>

### A propos des fondateurs



**Timothée Rambaud** est en charge du développement commercial et marketing de la société. Avant de lancer legalstart.fr, il a participé à la création et au développement du bureau parisien d'H.I.G. Capital, un fonds d'investissement où il a eu l'occasion d'accompagner de nombreux entrepreneurs dans l'élaboration et la mise en place de leurs stratégies et des développements de leurs projets. Timothée a démarré sa carrière chez BNP Paribas à New York avant de rejoindre Goldman Sachs à Paris. Il est diplômé des Mines de Paris.

**Pierre Aïdan** supervise le développement juridique de la société. Ayant exercé de nombreuses années au sein de cabinets d'avocats internationaux, en Europe et aux Etats-Unis (Linklaters, Davis Polk), Pierre a pu constater que l'offre de services des acteurs traditionnels du droit n'était pas toujours adaptée aux besoins des petites entreprises. Avocat aux barreaux de Paris et New-York, Pierre est diplômé de l'Université de Paris II, docteur en droit et a obtenu un Master à Harvard.

**Stéphane Le Viet** est en charge du développement produit et de la technologie Legalstart. Il a créé plusieurs sociétés internet en France et aux Etats-Unis. Il a démarré sa carrière chez McKinsey à New York avant de rejoindre l'équipe londonienne de Hellman & Friedman, un fonds d'investissement spécialisé dans les technologies. Il a enseigné à Sciences Po et à la London School of Economics. Stéphane est diplômé de l'Ecole Polytechnique et a obtenu un Master à Harvard.

Plus d'informations sur [www.legalstart.fr](http://www.legalstart.fr)

Contact Presse :

Jean-François Kitten

[jf@licencek.com](mailto:jf@licencek.com) / M: +33 (0)6 11 29 30 28 & +33(0)1 45 03 21 77